

Règlement du concours « Les experts du tri »

Edition 2020-2021

Article 1 – Présentation

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

1.1. Le cadre règlementaire

Ce concours s'inscrit dans l'un des trois axes stratégiques fixé par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse à la rentrée 2019, confirmant ainsi la **mobilisation de l'éducation nationale dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité**. Les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et les écoles et établissements des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.

8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale

Objectif : agir en citoyens responsables

Mesure 1 **Faire** de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc)

Mesure 2 **Élire** un éco-délégué par classe de collège et de lycée

Mesure 3 **Consacrer** une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable

Mesure 4 **Intégrer** les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable

Mesure 5 **Engager** les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable

Mesure 6 **Étudier** le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège

Mesure 7 **Intégrer** les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle

Mesure 8 **Créer** un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.

Le concours organisé par l'Académie de Lyon, en partenariat avec CITEO l'éco-organisme chargé de la collecte et du tri des papiers et des emballages et l'École centrale de Lyon, via la chaire « Recyclage et économie circulaire » offre des temps de réflexion et de travail pour débattre en classe de la problématique environnementale et de la citoyenneté. Cette action collective, qui passe par une sensibilisation de l'ensemble

de la communauté éducative, et une plus grande implication des élèves crée les conditions d'un apprentissage positif.

Il s'inscrit dans une démarche plus globale sur la réduction, le tri et le recyclage des papiers mis en place dans les établissements concernés ; mais également dans la démarche de labellisation des écoles et établissements à l'Education au Développement Durable (E3D).

Périmètre du concours : Contrairement aux années précédentes, le périmètre du concours n'est pas seulement le papier ; il englobe aussi le carton et les déchets d'emballage ménager.

1.2. Les objectifs du concours

Objectifs généraux

- Sensibiliser les élèves et les adultes au développement durable et à la notion de citoyenneté.
- Donner la parole aux enfants et aux jeunes, en les rendant acteurs de la prévention. Leur donner les clés leur permettant d'engager le changement et d'appréhender la transition écologique.
- Inciter à la mise en place de projets pérennes dans les écoles, les collèges, les lycées, les établissements et structures concernées
- Favoriser le respect d'autrui, de son environnement proche comme lointain, la biodiversité.
- Promouvoir l'école de la confiance.

Objectifs pédagogiques

L'objectif du prix « Les experts du tri » est de mobiliser les élèves en matière de prévention, de tri de recyclage des déchets et de les sensibiliser à l'impact de leurs gestes sur l'environnement, pour acquérir de la connaissance, comprendre ce que cela implique, quelles peuvent être les conséquences à un niveau plus macro ; savoir ce qu'il est possible de faire à son niveau, à celui d'une école, d'un quartier, d'une ville, d'un gouvernement. Il s'agit de faire émerger les bonnes pratiques, les idées, de les partager entre pairs, et de les promouvoir au sein de la classe et/ou de l'établissement.

Les projets prendront donc la forme d'une œuvre collaborative qui aura pour vocation d'inciter toute la classe/l'établissement à agir en citoyen responsable, mais sur un mode ludique. Chaque établissement ne peut présenter que deux projets au maximum.

Le prix peut servir de support à un travail en discipline SVT ou dans le cadre de l'enseignement moral et civique et ainsi enrichir le parcours citoyen des élèves ; il permet d'acquérir des aptitudes détaillées dans le domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture – formation de la personne et du citoyen.

Le support vidéo est fortement recommandé, notamment pour les collèges et les lycées. Pour les écoles primaires, il pourra être éventuellement remplacé par un reportage, une enquête, un podcast audio, un journal.... Des points bonus seront octroyés aux productions sur support vidéos.

La vidéo dure **au maximum 2 minutes**, générique compris (codec vidéo H.264 ou MPEG4) et la taille du fichier ne doit pas excéder **2 GO**. L'intégration des sous-titres est préconisée afin que les contenus soient accessibles au plus grand nombre.

Quel que soit le support choisi, il devra mentionner au moins les éléments suivants :

- le nom de l'établissement.
- le nom des élèves ayant contribué à l'œuvre collective
- le niveau des classes concernées
- le nom et les coordonnées courriel et téléphonique de la personne référente du projet
- la catégorie du concours choisie

Article 2 - Conditions et modalités de participation

Le concours est ouvert aux élèves des écoles et établissements publics et privés sous contrat (écoles, collèges, lycées d'enseignement général et technologiques, lycées professionnels, lycées agricoles) de l'académie de Lyon.

L'école ou l'établissement scolaire concerné choisit le(s) niveau(x) des classes engagées. Dans le cadre **des liaisons inter-degrés ou inter-établissements**, un projet peut être présenté conjointement entre plusieurs établissements.

2.1 – Les participants

Pour **participer** au concours, les classes devront s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription **avant le 11 janvier 2020** par courrier électronique, à l'adresse courriel mentionnée ci-dessous.

A réception de ces formulaires, un courriel de confirmation sera envoyé à chaque établissement participant pour valider son inscription.

Les établissements participants seront répartis au sein de quatre catégories suivantes :

- **Ecoles**
- **Collèges**
- **Lycées généraux, technologiques et professionnels**
- **Liaisons inter-degrés / inter-établissements.**

4 prix seront décernés :

- un prix par niveau (école, collège, lycée)
- un prix Liaisons inter-degrés / inter-établissements.

Le concours entend favoriser le travail pluridisciplinaire et les collaborations entre enseignements, parcours, discipline (exemple : Histoire-géographie, SVT, Arts plastiques, Lettres, etc...)

2.2 – Le calendrier du concours

- **Le 12 octobre 2020** : diffusion du concours dans les établissements par l'académie de Lyon par parution d'une article au Bulletin d'informations Rectorales (BIR)

- **Le 11 janvier 2021 au plus tard** : inscription au concours via la fiche d'inscription ci-jointe en annexe, à retourner par courriel à l'adresse suivante : dos3-prix@ac-lyon.fr (avec en objet : Concours « Les experts du tri »).
- **Le 10 avril 2021 au plus tard** : dépôt des productions, des documents et annexes qui s'y rattachent par voie dématérialisée au sein d'un espace académique de stockage partagé (Transmission)
- **Le 19 mai 2021** : réunion du jury académique et publication des résultats (courriers aux établissements)
- **Le 2 juin 2021** : remise des prix lors de la journée de la remise des diplômes de labellisation E3D

Article 3 - Sélection

3.1 – Le Jury

Le jury est composé de :

- L'inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, référente académique Education au Développement Durable, ou de son représentant
- Les représentants de CITEO et de la chaire Recyclage & Economie Circulaire
- 3 chefs d'établissements (collège et lycée)
- 1 à 3 inspecteurs de l'éducation nationale de circonscription, référents EDT pour le primaire
- 2 élèves éco-délégués
- 1 élue en charge des déchets à la Métropole de Lyon ou son représentant.

Des membres pourront être ajoutés ou supprimés de cette liste si nécessaire.

3.2- Les attentes du jury :

Le jury attend des candidats qu'ils **imaginent une campagne de sensibilisation à la prévention, au tri et au recyclage des papiers, cartons et emballages à destination d'autres jeunes** (réduction des déchets, recyclage, geste de tri, bénéfique pour l'environnement, etc.).

La forme, le support et le style d'expression utilisés pour la campagne sont libres (vidéo, podcast, reportage, journal, planche de BD, créations artistiques...). **Toutefois, le support vidéo reste fortement à privilégier**, afin de communiquer largement sur la campagne de sensibilisation et de prévention qui sera proposée au travers de chaque production.

Le projet doit aboutir à la **réalisation d'une œuvre collective qui aura pour vocation d'inciter les autres jeunes à agir en citoyens responsables**.

3.3- Critères de sélection

- La campagne de sensibilisation **doit s'inscrire dans un projet plus global sur la prévention, le tri et le recyclage mis en place dans l'école ou l'établissement**
- **La cohérence et pertinence du projet** (messages véhiculés, choix du support ...),
- **Le rayonnement du projet à l'intérieur** de l'école ou de l'établissement (nombre d'élèves concernés directement ET indirectement par une communication interne...)
- **Le rayonnement à l'extérieur** : partenariats, implication des parents, d'autres structures du quartier, d'autres écoles ou établissements de proximité...
- La campagne peut facilement être diffusée dans l'Académie,

- Le caractère **concret** du projet impliquant une **pratique active** des élèves,
- L'**interdisciplinarité** du projet et investissement des différents acteurs,
- La portée **pédagogique** du projet,
- L'**originalité du projet**,
- La **qualité et clarté de la présentation** écrite, orale, visuelle, sonore... du projet.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 4 – Restitution et valorisation des productions

4.1- La production

Chaque production devra être impérativement accompagnée d'une fiche de présentation générale décrivant dans ses grandes lignes directrices la conception du projet (**cf : annexe 3**).

Les productions et l'ensemble des documents qui s'y rattachent devront être dématérialisés et déposés par les établissements dans un espace de stockage partagé, dont les modalités de fonctionnement seront diffusées par courriel aux établissements participants.

4.2- La grille d'évaluation

La grille d'évaluation du jury académique permet, à titre indicatif, de porter à la connaissance des établissements candidats les critères qui lui permettront d'évaluer les productions proposées. Elle leur permettra ainsi de vérifier si la production proposée répond bien à ces différentes attentes (**cf : annexe 5**).

4.3 - Cérémonie de la remise des prix

Les prix seront remis lors de la journée de remise des prix de labellisation E3D. Ce jour-ci, les vidéos des lauréats seront diffusées et les élèves seront invités à monter sur scène accompagnés d'un ou plusieurs membres de l'équipe éducative de leur établissement, afin d'expliquer leur démarche et recevoir leur prix.

Le prix est constitué d'une participation à un atelier ou une sortie pédagogique en rapport avec la prévention, le tri et le recyclage.

Un prix sera attribué au lauréat académique de chaque catégorie.

La présentation des différents projets mis en place au sein de l'Académie de Lyon se fera lors de la semaine du développement durable.

4.4 - Diffusion des projets primés

CITEO, ses partenaires et l'Académie de Lyon auront à cœur de valoriser les travaux des établissements ayant reçu un prix. Ces travaux pourront être mis en ligne sur le site internet de l'académie de Lyon, sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter), et sur le site internet de la société CITEO et de ses partenaires. Ils pourront également être valorisés sur les sites internet des établissements ou autres structures partenaires de ce prix.

Les projets primés et diffusés devront obligatoirement comporter le nom de l'école ou de l'établissement ou de la structure concernée. Les travaux ne seront pas retournés aux établissements.

Par ailleurs, le recteur d'académie veillera à la mise en valeur de ces travaux auprès des archives, des musées, des bibliothèques, des mairies, des établissements scolaires, et sur les supports numériques de l'académie de Lyon (Chaîne PeerTube, site EDD, etc.) afin de diffuser les bonnes pratiques et faire des émules.

La participation à ce concours vaut cession, à titre gratuit, au profit de l'académie de Lyon, de CITEO et de leurs partenaires, de tous les droits de propriété des candidats ou de leurs ayants droits sur les documents et œuvres réalisés dans ce cadre.

Les candidats doivent **veiller à respecter la législation sur les droits d'auteur**. En particulier, les séquences extraites d'œuvres audiovisuelles dont les droits n'ont pas été cédés ne peuvent pas être diffusées. Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront aussi à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le **formulaire de cession de droit à l'image et de droits d'auteur, téléchargeable sur le site : eduscol.education.fr**, et le joindront au travail des élèves lors de l'envoi de la production.

Formulaire d'inscription au concours « Les experts du tri » Edition 2021

A renvoyer avant le 11 janvier 2021

par courriel à l'adresse suivante : dos3-prix@ac-lyon.fr avec en objet : Concours « Les experts du tri »

Nom de l'établissement	
UAI	
Adresse de l'établissement	
Etablissement public ou privé	
Nom et prénom de la personne référente du projet	
Fonction de la personne référente du projet	
Contacts de la personne référente du projet	Email : Téléphone :
Choix de la catégorie du concours (école, collège, lycée, liaisons inter-degrés/inter-établissements)	
Niveau(x) des classes engagées	

Direction de l'organisation scolaire

Bureau DOS3/Prix et concours

Concours « Les experts du tri » - Edition 2021

Fiche de présentation de la production

(Attention : remplir une fiche pour chaque production)

Nom de l'établissement :

UAI :

Etablissement public ou privé :

Nom et qualité de la personne référente du concours

Coordonnées courriel et téléphonique

Titre de la production :

Catégorie de participation :

(école, collège, lycée, liaison inter-degrés/inter-établissements)

Thématique choisie :

(recyclage, tri,...)

Choix du support de la production :

(nb : pour une vidéo, préciser sa durée et son poids)

Présentation générale de la production et de ses objectifs :

--

1) Combien d'élèves ont participé à l'élaboration de la production ? De combien de classes et de quels niveaux ?

--

2) Quels objectifs d'apprentissage ont été visés par la participation à ce concours ?

--

3) Dans quelle mesure et comment la production s'articule –telle avec les programmes scolaires et les différents parcours éducatifs ? A-t-elle permis d'envisager un travail pluridisciplinaire (si oui, préciser les disciplines concernées)

--

4) De quelle manière et par quels moyens envisagez –vous de mettre en place la campagne de sensibilisation proposée à destination d'autres jeunes

--

5) Quels enseignants et/ou personnels sont intervenus dans la conduite de la production ? Les familles ont-elles été associées à la réalisation de la production ? si oui, comment ?

6) Qu'est ce qui a motivé votre équipe pédagogique et vous-même à participer à ce concours ?

7) ? Connaissez-vous avant cette participation la société CITEO (ou sous son précédent nom Ecofolio) et son action environnementale ?

8) Quels sont les partenariats extérieurs que vous avez sollicités pour la réalisation de la production et de la campagne de sensibilisation ? Justifiez ce(s) choix.

9) Sur quels points forts de votre établissement s'appuie cette candidature au concours ? (lien avec une labellisation E3D, le projet d'établissement, le contrat d'objectifs ,...)

10) De quelle manière envisagez-vous de valoriser cette production dans votre établissement ? et au-delà de l'établissement ?

11) Avez-vous utilisé les ressources et les outils mis à disposition par Citéo pour réaliser votre production ou celles d'autres structures ?

12) Autres observations

Direction de l'organisation
scolaire
Bureau DOS3/Prix et concours

AUTORISATION PARENTALE DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR ET DE DROIT A L'IMAGE D'UN MINEUR DANS LE CADRE DU PRIX « Les experts du tri »

Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parents de l'élève mineur acceptent, à titre gracieux, de céder au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, l'Ecole Centrale de Lyon et CITEO, la cession des droits d'auteur sur les œuvres réalisées par les élèves dans le cadre du Prix « Les experts du tri », ainsi que le droit d'utiliser l'image de leur enfant résultant de sa participation à ce concours.

Je soussigné(e) (père et mère ou représentants légaux)¹..... demeurant
..... agissant en qualité de
titulaire de l'autorité parentale de l'enfant demeurant
.....

- autorise à titre gracieux le ministère de l'éducation nationale et ses partenaires précités à fixer et à reproduire l'image de mon enfant, ainsi qu'à la modifier et à l'utiliser dans le cadre de la campagne du Prix « Les experts du tri », ou pour toute autre action de promotion qui utilise les œuvres ou les images réalisées dans le cadre de cette manifestation. La présente autorisation s'applique à tous supports (écrit, électronique et audio-visuel). Le ministère de l'éducation nationale s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant ;

¹ Le formulaire doit en principe être signé par le ou les titulaires de l'autorité parentale. La jurisprudence précise qu'en matière de prise de vue d'un mineur, l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale (père et mère en principe) est requise (Cour de cassation, 12 décembre 2000, n° 98-21311 et CA Versailles, 1^{er} ch., 16 février 2006, n° 05/07803).

- autorise à titre gracieux au profit du ministère de l'éducation nationale et de ses partenaires précités la cession des droits d'auteur des candidats sur leurs œuvres réalisées dans le cadre du Prix « Les experts du tri » ou pour toute autre action de promotion qui utilise les travaux dans le cadre de cette manifestation. Le droit d'exploitation de l'œuvre comprend le droit de reproduction par tous procédés ^{2/2} techniques connus ou inconnus à ce jour et sur tous formats les œuvres réalisées dans le cadre du prix, ainsi que le droit de procéder à tout acte de reproduction aux fins de circulation de l'œuvre.

La cession des droits est consentie pour une exploitation sur le territoire français, et pour une durée de dix ans (10 ans) pour le ministère de l'éducation nationale et pour une durée de deux ans (2 ans) pour les partenaires précités à compter de la signature du présent contrat.

Fait en deux (2) exemplaires originaux à le

Signatures du père et de la mère ou des représentants légaux

Grille d'évaluation du Prix « Les experts du tri »

Edition 2020-2021

Les projets restitués par les établissements seront évalués par le jury sur la forme et sur le fond.

Les critères ci-dessous ont été établis conjointement par la société CITEO, l'École centrale de Lyon et l'Académie de Lyon pour accompagner la réalisation de la production. Ils permettront l'étude des productions lors du jury académique

1. Pertinence du sujet choisi par rapport au thème du concours.
2. Pertinence de l'articulation par rapport aux programmes scolaires.
3. Compétences travaillées par les élèves : scolaires, techniques, psycho-sociales (savoir-être et savoir-faire),
4. Pluridisciplinarité
5. Implication de l'écosystème : vie scolaire, parents, personnel administratif, de cuisine, etc...
Autres établissements du quartier, collectivité, associations, etc...
6. Nombre **d'élèves concernés directement et indirectement** par le projet (participants),
7. Nombre de personnes concernées à l'extérieur de l'établissement et de quel type.
8. Originalité et créativité de l'œuvre proposée.
9. Transférabilité et reproductibilité du projet.
10. Compatibilité du projet avec l'organisation d'un événement à destination des parents, au CDI, ou autre.

**Questionnaire de satisfaction
Concours « Les experts du tri »**

Edition – 2020-2021

Vous avez participé au concours « Les experts du tri » organisé conjointement par l'Académie de Lyon, la société CITEO, éco-organisme en charge du tri et du recyclage des papiers et des emballages et l'École centrale de Lyon.

Afin d'améliorer la mise en œuvre de ce concours pour les sessions à venir, nous vous adressons ci-dessous un rapide questionnaire de satisfaction.

Pourriez-vous nous indiquer :

- 1- Pourquoi vous avez décidé de participer à ce concours en particulier ?
- 2- Quels sont les freins que vous avez pu rencontrer pour réaliser ce projet ?
- 3- Quelles suggestions feriez-vous pour une appropriation plus facile par niveau de cette démarche ?
- 4- Quel élément dans la mise en œuvre de ce concours vous a vraiment plu ?
- 5- Quels sont les points de ce concours vous souhaiteriez améliorer ?
- 6- Quelle remarque générale sur l'organisation de ce concours souhaiteriez-vous nous faire ?

Merci pour votre participation.

FICHE DE POSTE

RESPONSABLE DU POLE DE SCOLARITE DES MASTERS

Statut : <input checked="" type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD	Catégorie : B		
Filière : ITRF/AENES	Corps : Technicien.ne de recherche et de formation/Secrétaire administratif/ve		
Grade :	Echelon :		
Date de nomination dans le poste :	Poste vacant au 24/08/2020		
Quotité :	100 %		
Régime indemnitaire du poste (IFSE)	400€		
NBI	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - 20 points <input type="checkbox"/> Non		
Branche d'Activité Professionnelle (pour les ITRF)	BAP J		
Emploi-type <small>Vous pouvez vous reporter aux référentiels-métiers : REFERENS 3 pour les ITRF, BIBLIOPIL pour les personnels de bibliothèque, REME</small>	Technicien.ne en gestion administrative		
Supérieur hiérarchique (n+1)	Responsable administrative et financière		
Encadrement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non
Nombre d'agents encadrés par catégorie	A :	B :	C : 4 + Encadrement fonctionnel d'un personnel mis à disposition
Affectation : direction / composante / service	UFR SEG		
Localisation géographique	Campus : BDR	Bâtiment : Demeter	
Possibilité d'ouverture du poste au télé-travail <small>(sous réserve de l'acceptation du supérieur hiérarchique, selon nécessité de service)</small>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non

Joindre un organigramme permettant de positionner l'agent dans le service.

RESPONSABLE DU POLE DE SCOLARITE DES MASTERS

MISSIONS ET ACTIVITES

Mission :

Le/La responsable du pôle de scolarité masters pilote l'activité des gestionnaires de scolarité, s'assure de la liaison entre les responsables pédagogiques, les étudiant.es en masters et les enseignant.es, et contrôle les actes administratifs du service dans le respect des techniques, des règles et des procédures propres au domaine de la scolarité.

ACTIVITES PRINCIPALES

- **Encadrer et animer une équipe :**

Organiser le fonctionnement du service et les relations avec l'ensemble de ses usagers.

Animer l'équipe des gestionnaires et coordonner les activités du service.

Assurer l'encadrement des gestionnaires : organisation des horaires et des congés, évaluation et assistance à la responsable administrative et financière dans l'accompagnement des situations individuelles.

Contribuer à la professionnalisation des gestionnaires.

Organiser le service des vacataires chargés du traitement des dossiers de candidatures en master et en assurer l'encadrement.

- **Accueillir, informer et orienter :**

Organiser et participer à l'accueil téléphonique et physique de tous les publics.

Organiser et assurer la diffusion de l'information à destination des enseignant.es, des étudiant.es et des services centraux par une utilisation adaptée des différents supports de communication.

- **Assurer la gestion des dossiers transversaux**

Participer à l'élaboration de la campagne de recrutement en masters et coordonner le traitement des dossiers de candidatures (via eCandidat ou la procédure Etudes en France).

Garantir le bon déroulement des pré-rentreées et des rentreées : centraliser les calendriers de rentrée de chacun des parcours de formation, vérifier la nature de l'information administrative diffusée, assurer l'organisation logistique.

Assurer la compilation des documents de scolarité (modalités de contrôle des connaissances, composition des commissions pédagogiques, composition des jurys, etc.), contrôler leur conformité réglementaire et assurer leur diffusion et le respect de leur mise en œuvre.

Coordonner la construction des plannings de cours et superviser les demandes et affectations de salles en lien avec le service du planning.

Coordonner les mutualisations entre les M1.

Participer à la mise en œuvre des maquettes et des règlements de scolarité et en garantir le respect.

Assurer le suivi des conventions et partenariats avec les organismes externes (inscriptions, diplômes, cours...).

Coordonner la réunion des jurys et des commissions pédagogiques et en faciliter l'organisation pratique.

Superviser l'organisation des examens et la consultation des copies.

Participer au suivi des dossiers disciplinaires.

Superviser le traitement des demandes de transfert, de dispense d'assiduité et de diplômes.

Veiller à la conformité réglementaire des conventions de stage.

- **Venir en soutien à la gestion directe d'un parcours de formation chaque fois que cela est nécessaire.**

ACTIVITES ASSOCIEES

Elaborer et diffuser des fiches de procédure.

Apporter une assistance et une expertise en matière de scolarité aux enseignant.es et aux personnels du service.

Organiser et participer au classement et à l'archivage des documents du service dans le respect de la réglementation.

Participer à la promotion de l'image de la composante et de l'université.

Contribuer au fonctionnement général de la composante.

Participer aux réunions organisées par l'établissement en matière de scolarité.

Compétences	SAVOIRS GENERAUX, THEORIQUES OU DISCIPLINAIRES Connaissance générale du droit administratif Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur Connaissance de la réglementation en matière de scolarité	
	SAVOIRS SUR L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL Modes de fonctionnement des administrations publiques Politiques, dispositifs et procédures propres au champ d'intervention Droit des examens et concours Techniques d'élaboration de documents Culture internet Techniques de communication Techniques de management	
	SAVOIR-FAIRE Savoir gérer son activité dans un calendrier et un cadre de gestion complexes Savoir rendre compte Communiquer et faire preuve de pédagogie Mettre en œuvre des procédures et des règles Travailler en équipe Utiliser les logiciels spécifiques à l'activité (Apogée, ADE, eCandidat, Pstage) Mettre en œuvre une démarche qualité Déléguer et évaluer	
	COMPORTEMENTS ATTENDUS Sens de l'organisation Rigueur / Fiabilité Sens relationnel Discrétion	
Moyens mis à disposition (matériels, humains, financiers)		Bureau et poste informatique.
Contexte de travail	Champ des relations	Externes : Autres établissements d'enseignement Internes : Etudiant.es, enseignant.es titulaires et vacataires, autres services de la composante, services centraux (direction de la formation et de la vie étudiante, direction des affaires juridiques et des marchés, etc.)
	Spécificités et contraintes du poste	Contraintes fortes liées au calendrier universitaire. Exigences relationnelles fortes. Utilisation d'un véhicule dans cadre des fonctions : <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

FICHE DE POSTE

« RESPONSABLE DU POLE RECETTES »

Statut : <input checked="" type="checkbox"/> Titulaire <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD	Catégorie B _
Grade :	CORPS :
Filière : _	

Date de nomination dans le poste	
Quotité	100%

Régime indemnitaire du poste (IFSE) (titulaires uniquement)	400 euros bruts mensuels
NBI (titulaires uniquement)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui 20 points <input type="checkbox"/> Non

Branche d'Activité Professionnelle (pour les ITRF)	BAP J		
Emploi-type Vous pouvez vous reporter aux référentiels-métiers : <ul style="list-style-type: none"> ▪ REFERENS pour les ITRF ▪ BIBLIOPIL pour les personnels de bibliothèque ▪ RIME 			
Supérieur hiérarchique (n+1)	Agent comptable / Adjoint		
Encadrement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non
Nombre d'agents encadrés par catégorie	A :	B :	C : 3

Affectation : direction / composante / service	AGENCE COMPTABLE		
Localisation géographique	Campus : BDR	Bâtiment : BELENOS	

RESPONSABLE DU POLE RECETTES

MISSIONS ET ACTIVITES	<p>Le responsable du pôle recette supervise la prise en charge et le recouvrement des recettes. Il planifie et anime l'activité du pôle.</p> <p>ACTIVITES PRINCIPALES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Organiser, planifier et coordonner les activités du service en respectant les délais et la réglementation applicables à l'établissement▪ Valider et prendre en charge les recettes▪ Suivre les encaissements▪ Suivre le recouvrement▪ Gérer le contentieux▪ Suivre les régies▪ Suivre et apurer les états de restes▪ Etablir et suivre les tableaux de bord d'activité du pôle▪ Etablir un Reporting périodique auprès des composantes pour faciliter le recouvrement▪ Superviser la gestion des tiers dans SIFAC (base tiers) <p>ACTIVITES ASSOCIEES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Caisse	
Compétences	<p>SAVOIRS GENERAUX, THEORIQUES OU DISCIPLINAIRES</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Connaître les règles de la comptabilité générale▪ Connaître les principales techniques et règles de la comptabilité publique (Instruction Comptabilité Publique M9-3)▪ Connaître les règles du recouvrement▪ Maitriser les techniques et les règles particulières de classement et d'archivage▪ Avoir une connaissance de la structure budgétaire de l'université <p>SAVOIRS SUR L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Maîtrise du logiciel SIFAC▪ L'organisation et le fonctionnement de l'établissement▪ Les circuits de décision en matière financière et comptable▪ Gestion et analyse des tableaux de bord <p>SAVOIR-FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Organiser, encadrer les activités de l'équipe en charge des opérations comptables▪ Contrôler la régularité des opérations et la bonne application de la réglementation et proposer si nécessaire des mesures correctives▪ Formaliser les procédures▪ Proposer des améliorations pour faciliter le fonctionnement du service▪ Alerter en cas de dysfonctionnement <p>COMPORTEMENTS ATTENDUS</p> <p>Rigueur, sens de l'organisation, respect de la confidentialité des données traitées, capacités de communication, sens du service public</p>	
Moyens mis à disposition (matériels, humains, financiers)	Logiciel SIFAC (Université), logiciel APOGEE (inscriptions) outils bureautiques	
Contexte de travail	Champ des relations	<p>Externes : Divers débiteurs de l'établissement, huissiers...</p> <p>Internes : Agence comptable, Direction du budget et des finances, gestionnaires financiers des composantes, régisseurs, centre d'inscription.</p>

	Spécificités et contraintes du poste	
--	---	--

Campagne d'emplois Enseignants du Second Degré 2020 – 2021

Recrutement en service partagé

Corps :	PRCE
Discipline	DOCUMENTATION
Profil synthétique :	Sous l'autorité de l'adjoint Département Services aux publics, pôle Education : <ul style="list-style-type: none"> - Responsable de la BU Education de St Etienne - Responsable d'un fonds documentaire
Localisation principale	Bibliothèque Education de Saint Etienne
Organisation du travail	Présent.e au moins pour une ouverture le matin et une fermeture par semaine
Sujétion particulière	Présence renforcée à l'accueil de la BU
Nombre d'agents encadrés	1 à 3 (personnels contractuels, étudiant.e.s salarié.e.s)
Composante de rattachement enseignement	INSPE de l'Académie de Lyon, Université Claude Bernard Lyon1 Rattachement au site de la Loire

Le Service commun de la Documentation de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est constitué de 9 bibliothèques, réparties sur 3 départements géographiques (le Rhône, l'Ain et la Loire).

Il est composé de 130 personnes et dessert une communauté de près de 46 000 étudiants et environ 5 000 personnels et enseignants-chercheurs.

L'université Claude Bernard Lyon 1 exerce ses activités de formation et de recherche dans les secteurs des sciences de la santé, des sciences et technologies, des sciences du sport et de la formation aux métiers de l'enseignement.

MISSIONS :

Sous l'autorité de l'adjoint Département Services aux publics, pôle Education :

- Responsable de la BU Education de St Etienne
- Responsable d'un fonds documentaire

DESCRIPTION DES ACTIVITES :

- Encadrement de l'équipe des agents en poste dans la BU Education : organisation des plannings, suivi du travail, évaluation, ...
- Participation à l'élaboration de la politique documentaire et à sa mise en œuvre dans la bibliothèque
- Responsable documentaire : veille, sélection, commande, traitement bibliographique, circuit du document, valorisation des collections
- Participation au service public (accueil, renseignement, prêt/retour) et à la formation des usagers
- Interlocut.eur.rice de l'INSPE sur le site : travail en collaboration avec les formateurs pour les questions liées aux formations et avec le responsable du site pour les questions relatives au bâtiment et à la logistique.
- Interlocut.eur.rice des adjoints Collections et Services aux publics Pôle Education
- Interlocut.eur.rice de l'ensemble des départements du SCD et des missions selon les sujets : Département Ressources, SID, Mission programmation culturelle, Mission Communication

CONNAISSANCES REQUISES :

- Connaissances bibliothéconomiques
- Connaissance des fonds des bibliothèques et des outils de recherche bibliographique dans les disciplines concernées
- Offre documentaire des disciplines
- Connaissance du système éducatif et des besoins de la formation des enseignants
- Environnement Windows, outils bureautiques, SIGB, SUDOC

APTITUDES :

- Capacités à travailler en équipe
- Sens de la communication
- Capacités d'organisation
- Sens de l'autonomie
- Aptitude au dialogue et à l'accueil des usagers
- Capacité à rendre compte

Contact profil du poste : frederic.aubert@univ-lyon1.fr ; isabelle.eleuche@univ-lyon1.fr

Contact administratif : inspe-rh@univ-lyon1.fr

FICHE DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE FORMAT.EUR.RICE
Temps partagé – 2020/2021

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Courrier électronique :

Corps :

Etablissement d'affectation :

.....

Je déclare être candidat.e aux fonctions de Responsable de la BU Education de Saint Etienne, à temps partagé pour le site de la Loire – 2020/2021.

Date :

Signature :

AVIS DE L'INSPECT.EUR.RICE D'ACADEMIE – INSPECT.EUR.RICE PEDAGOGIQUE REGIONAL

Nom :

Signature :

Cachet :

Cette fiche de candidature, accompagnée d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation, doit parvenir par courriel **le jeudi 22 octobre 2020** au plus tard, aux adresses suivantes :

marie.ramos@univ-lyon1.fr et inspe-rh@univ-lyon1.fr